

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENNEY**

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2024

Nombre de conseillers présents en exercice : 14

Présents : 10 + 2 procurations

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BENNEY, régulièrement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Jean-Marc BOULANGER, Maire.

Etaient présents : Patrick BOILEAU, Jean-Marc BOULANGER, Julien BUJON, Hubert GRANDURY, Alexis LEGRAND, Sébastien RASPADO, Serge ROMAIN, Jean-Philippe THOMASSIN, Michelle HUMBERT, François SIEBERT

Excusés : Aurélie BEUVELOT, Catherine GAUTRIN

Gaëlle DUSSAUCY qui donne pouvoir à Jean-Philippe THOMASSIN

André THOUVENIN qui donne pouvoir à Serge ROMAIN.

Julien BUJON a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2024 est approuvé à l'**unanimité**.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Travaux forêt : programme de coupes 2024-2025/prestataires/ affouages et soumissions.
- Eclairage public - installation d'éclairage type Led : choix de l'entreprise et demandes de subventions :
 - A l'Etat : DETR 2025 (dotation d'équipement des territoires ruraux).
 - Au Conseil Départemental : AT54 - appui aux territoires.
 - Au Syndicat Départemental d'Electricité 54 : convention de gestion des CEE (certificats d'économie d'Energie)

**DELIBERATION N°16-2024/TRAVAUX FORET/PROGRAMME DE COUPES 2024-2025/
PRESTATAIRES/AFFOUAGES/SOUMISSIONS**

Considérant les suggestions du garde forestier ainsi que les propositions de la commission « Bois et Forêt » réunie le 24 septembre dernier,

Le conseil, après en avoir délibéré à l'**unanimité**, décide :

- D'exploiter les coupes n° 9-10-11
- De confier à une entreprise l'abattage et le débardage, à savoir :
 1. Coupes 9-10-11 (environ 80 stères) à l'entreprise MAXIBOIS, aux tarifs de :
 - 11 € HT/ m³ pour le débardage
 - 11 € HT/ m³ pour l'abattage
- De fixer le tarif des affouages à 10 € le stère
- De vendre par soumission en lot le bois restant
- D'arrêter le délai d'exploitation au 31/10/2025.

**DELIBERATION N°17-2024/DEMANDE DE SUBVENTION «DOTATION D'EQUIPEMENT
DES TERRITOIRES» AUPRES DE L'ETAT / ECLAIRAGE LED**

Considérant la volonté de réaliser des économies d'énergie d'éclairage public, en remplaçant 38 points lumineux par des luminaires LED,

A ce titre, le conseil, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- Accepte le devis de la société EGR ELECTRICITE GERARD d'un montant de 15.954 € HT
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

DELIBERATION N°18-2024/DEMANDE DE SUBVENTION AU CD « APPUI AUX TERRITOIRES » / ECLAIRAGE LED

Considérant la volonté de réaliser des économies d'énergie d'éclairage public, en remplaçant 38 points lumineux, par des luminaires LED,

Le conseil, après en avoir délibéré à **l'unanimité** :

- Accepte le devis de la société EGR ELECTRICITE GERARD d'un montant de 15.954 € HT
- Sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du Contrat Territoires Solidaires « AT54 », volet Appui aux Projets Territoriaux.
- Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document y afférent.

DELIBERATION N°19-2024/CONVENTION DE GESTION DES CEE (CERTIFICATS ECONOMIE ENERGIE)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine, il est possible d'obtenir des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economie d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au dispositif pour la précédente période arrivée à échéance au 31/12/2021, pour continuer à en bénéficier, il convient de signer une nouvelle convention qui couvre la cinquième période courant jusque fin 2025.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime totale correspondant à la valorisation des Certificats. Les frais de gestion de 10% sont supportés entièrement par le SDE54, suite à la délibération n°15 du comité syndical en date du 01/02/2021, dans le cadre de ses missions pour la maîtrise de la consommation énergétique

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la cinquième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, autorise le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

Décisions ne nécessitant pas de délibération :

- Bâtiment public – **réfection d'une couverture** : le conseil municipal choisit **à l'unanimité** de retenir l'entreprise Julien VINOT qui propose un devis, d'un montant de 6.890 € HT, pour la réfection d'un demi-pan de toiture du bâtiment appartement - crèche,
- Achat de **décorations de Noël** : le conseil municipal donne son accord **à l'unanimité** pour l'acquisition de 4 décorations qui seront installées rue des Echos, représentant un coût de 1.016 € HT,
- **Récompense** - cartes cadeaux : la personne bénéficiaire ne souhaite pas être récompensée,
- **Droits de préemption** : la commune n'exerce pas son droit sur les biens suivants :
-ZH 315, BIBOLANGE.
-ZL 64, 15 Rue d'Ormes.
- Délégués au syndicat des eaux de Pulligny et du Saintois : **à l'unanimité**, le conseil confirme les désignations suivantes : titulaires : François SIEBERT-Hubert GRANDURY et suppléant : Jean-Marc BOULANGER.

Points divers :

Etude de sécurisation du village : pour rappel, lors du conseil municipal du 8 février dernier (Rapid'Infos de Février 2024), le Maire avait informé le conseil municipal qu'une demande avait été adressée à Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54) afin de réaliser une étude de sécurisation de la commune notamment au carrefour dit « du Square » et des trois entrées de la commune afin de lutter contre les vitesses excessives.

Depuis, et à la discrétion de MMD54, **la rencontre a pu être organisée, le 4 septembre dernier en mairie**. Le devis de marché de prestations de services a été signé le 20 septembre afin de réaliser notamment un recensement du trafic/comptage de vitesse à 3 endroits ciblés, avant une étude spécifique proposant des aménagements adaptés.

Ont signé au registre :

Jean-Marc BOULANGER, Maire

Julien BUJON, secrétaire